

**COMMUNE DE RIOUX**  
**SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024**

Le 17 octobre 2024 à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Rioux se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du 09 octobre 2024 sous la présidence de Monsieur Philippe SOULISSE.

**Présents :** MM. Philippe SOULISSE, Jean-Michel MEGRAUD, Jean-Joël BODIN, Benoît BRIDIER, Francis BONNIN, Daniel FAURE, François TURPIN, Stéphane BOUILLON, Nicolas CHAUDET. Mmes Sylvie VIGNAUD, Gaëlle LUCAZEAU.

**Absents excusés :** Mmes Nathalie DUCHIRON, Claude LOISEAU, Nadège GERBIER.

**Absent :** M. Sylvain GOUGEON.

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Joël BODIN

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal de la réunion du 12 septembre 2024.

Sous la présidence de Monsieur Philippe SOULISSE la séance est ouverte à 20 heures 30.

**DELIBERATIONS**

**Objet de la délibération n°2024171001**

**DELIBERATION PORTANT ADHESION A LA CONVENTION-CADRE RELATIVE AUX MISSIONS FACULTATIVES PROPOSEES PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CHARENTE-MARITIME**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) propose aux collectivités et établissements publics de Charente-Maritime des missions facultatives, telles que le service d'intérim territorial, le contrôle des dossiers de retraite CNRACL, la confection de la paie publique...

Afin de simplifier les démarches d'adhésion des collectivités et établissements publics, le CDG17 a décidé de regrouper l'ensemble des missions facultatives au sein d'une convention-cadre, jointe en annexe de la présente délibération.

La signature de cette convention n'engage pas la collectivité à recourir à l'ensemble des missions facultatives.

La signature de cette convention permet de recourir aux missions proposées, selon les modalités détaillées dans les conditions particulières. En effet, chaque mission facultative proposée fait l'objet d'une fiche annexée à la convention qui précise les conditions particulières d'utilisation.

Cette liste de missions est susceptible d'évoluer en fonction des besoins des collectivités et établissements publics, des évolutions réglementaires et des décisions prises par le Conseil d'administration du CDG17.

Seules certaines missions (médiation préalable obligatoire, assurance des risques statutaires, protection sociale complémentaire) font l'objet, chacune d'elles, d'une convention spécifique.

Le Conseil d'administration du CDG17 peut, au cours d'une année civile, supprimer et/ou créer une ou plusieurs missions facultatives.

Il peut également procéder, en cours d'année, à une révision d'une ou plusieurs missions et/ou des tarifs, notamment en cas d'évolution importante des éléments de composition du coût de la mission.

Dans ce cas, ces évolutions s'appliquent à la convention en cours, à la date fixée par la délibération du Conseil d'administration du CDG17, sans qu'il soit nécessaire qu'un avenant soit signé.

Cette convention unique d'adhésion prend effet au plus tôt au 1er janvier 2025 (ou à la date de sa signature, si elle est postérieure) et arrive à son terme au 31 décembre 2027.

Après avoir entendu l'exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 452-34 à L. 452-48,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime n° DEL-2024-09-3 du 4 septembre 2024 approuvant les termes de la convention-cadre relative aux missions facultatives proposées par le CDG17, et autorisant le Président à la signer,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents,

- **D'adhérer** à la convention-cadre relative aux missions facultatives proposées par le CDG17, ci-annexée,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention-cadre, ainsi que tous les actes s'y rapportant (fiches de saisine, demandes de mission, bulletins d'inscription....), et d'engager les sommes afférentes.

#### **Objet de la délibération n°2024171002**

### **POSE D'UN SYSTEME DE TRAITEMENT D'AIR EN REMPLACEMENT DE L'EXISTANT POUR LE LABORATOIRE PREPARATIONS CANTINE**

Suite à la panne du groupe froid correspondant à l'élaboration des plats froids pour la cantine scolaire de l'école primaire de Rioux, Monsieur le Maire a fait intervenir l'entreprise Chasseriau pour le dépannage de celui-ci, mais le modèle n'existant plus, il est nécessaire d'en choisir un autre. Deux modèles sont proposés :

- DAIKIN de type mono-split à détente direct équipé d'une unité extérieure et d'une unité intérieure de type cassette encastrée. Température intérieure à +18°C d'un montant de 4 367 € HT, garantie 5 ans compresseurs, 3 ans pièces, 2 ans main œuvre hors visite entretien, puissance frigorifique 2.5 kW.
- PANASONIC de type mono-split basse température (+8°C) à détente directe équipée d'une unité extérieure et d'une unité intérieure de type cassette encastrée. Température intérieure +8°C d'un montant de 5 399 HT, garantie 5 ans compresseurs, 3 ans pièces, 2 ans main œuvre hors visite entretien, puissance frigorifique 3.60 kW.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents,

- **D'accepter** le devis concernant le matériel de la marque PANASONIC d'une puissance plus élevée ainsi que d'une température plus basse.

#### **Objet de la délibération n°2024171003**

### **DELIBERATION RELATIVE A L'ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION**

Monsieur le Maire rappelle :

Que la commune a, par la délibération du 12 septembre 2024, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu des textes régissant le statut de ses agents ;

Monsieur le Maire expose :

Que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats le concernant ;

Qu'en cas d'adhésion au contrat groupe, la commune sera amenée à signer une convention de gestion avec le Centre de Gestion, dont les frais de gestion versés au Centre de Gestion s'élèvent à 0,32 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à la CNRACL, et à 0,05 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à l'IRCANTEC ;

Le Conseil Municipal :

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 452-40 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 4 septembre 2024 autorisant le Président du Centre de Gestion à signer le marché avec la compagnie RELYENS MUTUAL INSURANCE, RELYENS LIFE INSURANCE et le courtier RELYENS SPS ;

Vu l'exposé du Maire ;

Considérant :

La nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire ; que ce contrat doit être soumis au code de la commande publique

## APPROUVE

Les taux et prestations négociés pour la collectivité de RIOUX par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire.

## DECIDE

- D'accepter la proposition du Centre de Gestion, à savoir ;  
Assureur : RELYENS MUTUAL INSURANCE, RELYENS LIFE INSURANCE / RELYENS SPS  
Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2025

### TAUX ET PRISE EN CHARGE DE L'ASSUREUR :

<b>Collectivités et établissements employant moins de 40 agents affiliés à la CNRACL</b>	
<b>Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL</b>	
DECES + CITIS (ACCIDENT DE SERVICE, ACCIDENT DE TRAJET, MALADIE PROFESSIONNELLE Y COMPRIS TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE) + INCAPACITE (MALADIE ORDINAIRE, DISPONIBILITE D'OFFICE, INVALIDITE TEMPORAIRE) + MALADIE DE LONGUE DUREE, LONGUE MALADIE (Y COMPRIS TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE ET DISPONIBILITE D'OFFICE) + MATERNITE / ADOPTION / PATERNITE ET ACCUEIL DE L'ENFANT  AVEC UNE FRANCHISE DE 15 JOURS PAR ARRET, DANS LE SEUL CAS DE MALADIE ORDINAIRE	<b>Taux applicable sur la masse salariale assurée</b>  <b>7,09 %</b>
<b>Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public</b>	
Agents effectuant plus ou moins de 150 heures par trimestre : ACCIDENT DU TRAVAIL / MALADIE IMPUTABLE AU SERVICE+ MALADIE GRAVE + MATERNITE / ADOPTION / PATERNITE ET ACCUEIL DE L'ENFANT + MALADIE ORDINAIRE  AVEC UNE FRANCHISE DE 10 JOURS PAR ARRET, DANS LE SEUL CAS DE MALADIE ORDINAIRE	<b>Taux applicable sur la masse salariale assurée</b>  <b>1,01 %</b>

- D'adhérer à compter du 1er janvier 2025 au contrat groupe d'assurance, souscrit en capitalisation (1), pour une durée de quatre années (2025-2028), avec possibilité de résiliation annuelle respectant un préavis de trois mois ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion et les conventions à intervenir dans le cadre du contrat-groupe, y compris la convention de gestion avec le Centre de Gestion qui est indissociable de cette adhésion ;

## PREND ACTE

Que les frais du Centre de Gestion, pour la gestion du contrat (0,32 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à la CNRACL, et 0,05 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à l'IRCANTEC), s'ajoutent aux taux d'assurance ci-avant déterminés ;

Que cette adhésion entraîne l'obligation d'acquitter, annuellement, et directement au Centre de Gestion ces frais de gestion ;

## INFORMATIONS

### ❖ **Club Anglais :**

Installation d'un club d'anglais (pour les grands et les petits) dans la salle n°3 de l'ancienne cantine, 2 rue de

**ENGLISH CLUB**  
**RIOUX**  
MERCREDI APRÈS-MIDI

- Jeux
- Danses
- Chansons
- Comptines
- Vocabulaire
- Communication

À PARTIR DE 7,50€ LA SÉANCE

06 04 16 06 42  
englishclubrioux@gmail.com

2 RUE SAINT ANDRÉ  
RIOUX 17460

06 04 16 06 42  
englishclubrioux@gmail.com

2 RUE SAINT ANDRÉ  
RIOUX 17460

**DATES ET HORAIRES**

Octobre 2024: 16, 23  
Novembre 2024: 6, 13, 20, 27  
Décembre 2024: 4, 11, 18  
Janvier 2025: 8, 15, 22, 29  
Février 2025: 5, 12, 19, 26  
Mars 2025: 12, 19, 26

D'autres dates pourront être rajouter plus tard

- Maternelle: 16h30-17h15
- CE1 - CE2: 13h30-14h30
- CM1 - CM2: 15h-16h

Nous avons aussi un club pour les adultes!

**ENGLISH CLUB**  
RIOUX 17460

Plus d'infos:  
06 04 16 06 42

**ENGLISH CLUB**  
RIOUX 17460

## Dates et horaires

Des dates pourront être rajouter suivant le nombre d'inscriptions

Novembre 2024: 4, 14, 18, 25  
Décembre 2024: 2, 9, 16  
Janvier 2025: 6, 13, 20, 27  
Février 2025: 3, 10, 17, 24  
Mars: 3, 10, 17, 24, 31

17H30 - 18H30

Nous avons aussi un club pour les enfants le mercredi après-midi: Maternelle à CM2

**ENGLISH CLUB**  
RIOUX 17460

## Conversation en anglais

Venez discuter en anglais, en groupe, autour d'un afternoon tea

- Des nouveaux sujets à chaque séance: Actualités, tourisme, événements, périodes de fête...
- Ouvert à tout le monde!
- Les groupes seront adaptés en fonction des niveaux
- Nous allons aussi proposer des ateliers créatifs

à partir de 7,50€ la séance

englishclubrioux@gmail.com  
2 RUE SAINT-ANDRÉ, 17460 RIOUX

### ❖ France Parkinson :

L'association France Parkinson se réunit certains vendredis dans la salle n°3 de l'ancienne cantine afin de discuter de la maladie, cela permet d'échanger et de rencontrer des personnes atteintes de cette maladie.

### ❖ Traverse de Bourg :

L'entreprise Eurovia a pris quelques jours de retard dû aux intempéries du mois d'octobre pour le coulage des trottoirs et de la route. La circulation devrait reprendre normalement pour la rentrée scolaire du 4 novembre.

### ❖ Cimetière :

Plusieurs vols ont été commis dans le cimetière de Rioux sur plusieurs tombes (plaques, fleurs...). Un habitant de Rioux se propose d'ouvrir et de fermer le cimetière pour éviter les risques de vol. Le conseil municipal n'est pas favorable, car les portes ne ferment pas bien et que les murs sont quand même franchissables.

Des travaux sont à prévoir pour l'entrée principale, notamment le changement de plaques en toiture.

### ❖ PLU :

Après plusieurs échanges avec des bureaux d'études ainsi que la DDTM de la Charente-Maritime il s'avère que nous ne pouvons pas faire un PLU simplifié, car la demande est pour un bien particulier et que ce n'est pas de l'intérêt public (ex : sur la commune de Tesson ils ont pu faire cette demande puisque c'est pour la construction d'un cabinet dentaire)

Madame Perregon de la DDTM doit se renseigner auprès de ses collègues pour plus d'informations.

Rappelons que si nous faisons un PLU simplifié, la commune doit prévoir une enquête publique ainsi qu'un bureau d'étude pour la modification, ce qui engendrera un cout important pour la commune.

### ❖ Commerces :

Les bâtiments sont sur le point d'être terminés, l'installation du boucher se fera dans sa semaine de vacances (entre le 28 novembre et le 07 novembre pour une ouverture le vendredi 8 novembre).

Pour la pizzeria, les travaux sont encore en cours.

### ❖ Voyage scolaire :

L'école primaire de Rioux/Tesson (CE1, CE2, CM1, CM2) doit partir pour 1 semaine en classe de neige au mois de janvier.

L'APE demande une participation des mairies de Tesson et Rioux. Le conseil municipal attend pour décider un plan de financement exact ainsi que la décision de la commune de Tesson.

### ❖ Cyclad :

En janvier 2025, Cyclad met en place un badge pour l'entrée aux déchetteries. Vous pouvez dès maintenant vous connecter sur cyclad.org pour faire votre demande. Si vous n'avez pas d'ordinateur, vous pouvez appeler directement Cyclad au 05 46 07 16 66 pour l'envoi d'un formulaire papier.

Le badge sera obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour les particuliers, pour les professionnels, il sera obligatoire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 avec un nombre limité de passages (24 au total).

Accès aux déchetteries

# Pass<sup>cc</sup>

cyclad Mode d'emploi



Une question ?  
✉ [cyclad.org](mailto:cyclad.org) ✉ [monpass@cyclad.org](mailto:monpass@cyclad.org)  
☎ 05 46 07 16 66

**cyclad**  
Tous les déchets ont de l'avenir



## QUESTIONS DIVERSES :

- **Ralentisseur :**

Pour le prochain budget 2025, il faudra prévoir un budget de 6 000 € concernant l'achat de coussin berlinois ainsi que la signalisation pour le village de « Chez Raynaud ».

- **Rue des Écoles :**

Dans la rue des écoles, plusieurs nids de poule sont présents, dus au passage intensif des véhicules pour dévier les travaux de la traverse du bourg. Les agents municipaux ont prévu de boucher les trous en enrobé.

- **École primaire :**

Sur la route de Saint-André, en direction de l'école primaire, les véhicules roulent vite. Il faudra prévenir le département, car c'est une départementale.

Fin de la séance 22h40

Philippe SOULISSE	Jean-Michel MEGRAUD	Sylvie VIGNAUD
François TURPIN	Stéphane BOUILLON	Benoît BRIDIER
Daniel FAURE	Jean-Joël BODIN	Gaëlle LUCAZEAU
Francis BONNIN	Nicolas CHAUDET	